

# La lettre de l'APPCM



Lettre bimestrielle de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers



## Le mot du Président

# Un partenariat d'excellence

L'APPCM a reçu le 18 octobre dernier, devant près de trois cents personnalités issues du monde de la politique ou de l'entreprise, le troisième prix des trophées des relations institutionnelles dans la catégorie « Fédérations professionnelles ».

Après avoir été positionnée en 2005 au cinquième rang, l'APPCM confirme ainsi, pour la deuxième année consécutive, sa performance en matière de relations institutionnelles. Ce résultat est à saluer car il conforte la qualité du dialogue noué avec les parlementaires, la pertinence et l'efficacité des actions de communication menées par l'APPCM et l'ensemble des chambres de métiers et de l'artisanat pour informer les décideurs politiques des enjeux de notre secteur. Mais n'oublions pas une évidence : un partenariat se construit à deux. Si nous sommes parvenus aujourd'hui à ce résultat, nous le devons aussi à nos parlementaires. Nous avons

concentré nos efforts pour établir avec eux une communication claire, efficace. Dans le même temps, nous avons rencontré des députés, des sénateurs, et des députés européens français à l'écoute, soucieux de comprendre les attentes stratégiques de notre secteur.

Jamais, à mon sens, l'artisanat n'a été autant pris en considération par les parlementaires et reconnu par le Gouvernement.

La voix des artisans est écoutée et entendue, un groupe artisanat vient d'être mis en place au Sénat. Réjouissons-nous de ce partenariat d'excellence entre le monde socio-économique que nous représentons et la classe politique. C'est ensemble que nous devons agir pour promouvoir et défendre un secteur économique de première importance pour la vitalité de notre pays.

Alain Griset



→ L'APPCM souhaite offrir des parcours européens de formation à des jeunes en contrat d'apprentissage. (p.2)

## Sommaire

### L'artisanat en centre-ville 3

→ La redynamisation des centres urbains a été au cœur des assises qui se sont tenues à Sceaux le 9 novembre dernier.

### Tribune 3

→ Mohamed Houleme, Président de la CMA de Mayotte

### Services à la personne 4

→ Le chèque emploi service universel pour les artisans.

### Convention de partenariat 4

→ Premier pas vers une Université des métiers et de l'artisanat

## Découvrir les métiers de l'artisanat de façon ludique



L'artisanat invente les artimobiles, voitures customisées équipées d'outils interactifs, pour

présenter ses métiers et partir à la rencontre des collèges, depuis le 6 novembre jusqu'au 19 décembre prochain. Au total 50 collèges de 13 académies différentes et 15000 collégiens seront touchés par cette opération de découverte des métiers, conduite sous l'égide de la Première entreprise de France.

En savoir plus : [www.artisanat.info](http://www.artisanat.info)

## Maîtrise de l'énergie dans l'artisanat

**MyPollutec** L'APCM et la CRMA Rhône-Alpes animeront

un stand au salon international Pollutec consacré aux équipements, technologies et services de l'environnement, du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre prochains. A cette occasion, une conférence organisée par l'APCM sur le thème « la maîtrise de l'énergie dans l'artisanat et les TPE : quelles offres, quelles demandes ? », à laquelle participera la CAPEB, permettra de faire le point sur les actions menées dans le secteur.

En savoir plus : [www.pollutec.com](http://www.pollutec.com)

## Le patrimoine culturel à l'honneur



La douzième édition du salon du patrimoine culturel, s'est déroulée du 9 au 12 novembre. Présente sur le

salon, l'APCM a manifesté son soutien aux métiers de la restauration et son engagement pour la promotion du label « entreprises du patrimoine vivant ». Le label EPV est destiné aux entreprises nationales qui réunissent plusieurs critères tels l'existence d'un patrimoine économique, la détention d'un savoir-faire rare renommé ou ancestral reposant sur la maîtrise des techniques traditionnelles ou de haute technicité, une implantation historique sur notre territoire. Une initiative du ministre chargé des PME pour la sauvegarde et l'aide à la transmission d'entreprises dont le savoir-faire ou les techniques ont valeur de patrimoine.

En savoir plus : [www.patrimoine-vivant.com](http://www.patrimoine-vivant.com)

## Mobilité européenne des apprentis

# L'APCM partie prenante dans un nouveau dispositif

Offrir des parcours européens de formation à des jeunes en contrat d'apprentissage, proposer le cadre juridique, administratif, pédagogique et financier aux centres de formation, désireux de développer des projets de mobilité, telle est la contribution qu'entend apporter l'APCM aux objectifs de développement de la mobilité européenne souhaités par les pouvoirs publics.



N. Zébidour APCM

**E**ngagée depuis plusieurs années dans la promotion et le soutien des différentes initiatives de mobilité européenne prises par les chambres de métiers et de l'artisanat, l'APCM, avec le soutien du ministre chargé de l'artisanat et des PME, souhaite aller plus loin. Elle veut favoriser la multiplication de parcours de mobilité des jeunes apprentis par un appui technique aux centres de formation.

Dans le cadre d'un partenariat européen, l'APCM coordonnera et animera un dispositif de mobilité destiné à tous les jeunes apprentis, formés au sein d'entreprises artisanales et/ou dans des centres de formation d'apprentis, en vue de l'obtention d'un diplôme de niveau IV ou V conduisant à l'un des métiers de l'artisanat.

L'APCM proposera un accompagnement aux porteurs de projets sous forme de :

- simplification de la procédure d'accès aux financements par une gestion nationale des demandes de financement ;
- aide à la recherche de partenaires susceptibles d'accueillir en formation les jeunes en mobilité ;

- assistance méthodologique à la construction de parcours de formation, par la mise à disposition de ressources (outils pour l'organisation et le suivi de parcours européens de formation, mise en relation de compétences, formation des porteurs de projets...).

Cette offre de services sera ouverte à tout centre de formation adhérent au dispositif piloté par l'APCM. Elle sera modulable en fonction des besoins du porteur de projet et bientôt accessible en ligne par l'intermédiaire d'un portail.

Une présentation du dispositif a eu lieu le 24 novembre.



N. Zébidour APCM

Par cette initiative, l'APCM espère lever un des freins à la mobilité des apprentis qui ne bénéficient pas aujourd'hui d'un système équivalent au programme Erasmus, offert aux étudiants.

Contact : [weger@apcm.fr](mailto:weger@apcm.fr)

## Événement

# L'artisanat en centre-ville

Le développement de l'artisanat et du commerce de proximité est lié à celui des villes. Depuis plusieurs années, de profondes mutations touchent les centres-ville. La redynamisation des centres urbains, un souci partagé par tous, a été au cœur des premières assises du centre-ville qui se sont tenues à Sceaux le 9 novembre dernier.

**P**rolifération des grandes surfaces aux entrées des villes, forte pression foncière, pénurie de foncier disponible adapté aux conditions d'exercice d'activités artisanales et commerciales, dessertes et conditions de stationnement difficiles pour les usagers. Autant de bouleversements qui ont touché les centres-ville depuis quelques années. Redynamiser les centres urbains est devenu un impératif. C'est d'ailleurs un souci aujourd'hui partagé par tous, comme en témoignent les premières assises du centre-ville qui se sont tenues à Sceaux le 9 novembre dernier.

Réunis à l'initiative de « l'association centre-ville en mouvement » dont l'APCM est membre actif, les participants venus d'horizons différents, parlementaires, élus locaux, représentants de corps d'Etat, chercheurs, sont venus débattre et faire part de leur expérience. Quelles voies et quels moyens privilégier pour la reconquête commerciale ? Quelles solutions aux problèmes de

livraison, de transport des personnes, de stationnement ? Comment favoriser attractivité, convivialité et vitalité urbaines en conciliant l'intérêt de chacun ?

Sur toutes ces questions, les chambres de métiers et de l'artisanat, qui œuvrent aux côtés des collectivités territoriales dans le cadre de plan d'aménagement urbain, ont développé une forte expertise. A ce titre, avec l'APCM, elles ont fait entendre leur voix et présenté les trois grandes priorités de leur plan d'action pour les quatre années à venir :

- définir les besoins des artisans en matière de locaux et être force de propositions dans la définition d'une politique d'offre de petit immobilier d'entreprise ;
- identifier les contraintes à l'exercice des activités artisanales en centre urbain et proposer des solutions alternatives et d'accompagnement ;
- promouvoir la diversité et la richesse économique et sociale d'une ville à travers son artisanat.

Contact : matarasso@apcm.fr



CMA Mayotte



## Mohamed Houleme

Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Mayotte.

### *En quelques mots, comment se caractérise l'artisanat mahorais ?*

L'artisanat mahorais, ce sont 2453 entreprises appartenant pour 91% d'entre elles, aux secteurs du bâtiment et des transports. C'est avant tout un secteur peu structuré dans une économie en pleine transition où, à côté d'une économie informelle, se développe à un rythme rapide une véritable économie de marché. Dans ce contexte, l'artisanat a un rôle important à jouer à condition qu'il se structure et se professionnalise.

### *Vous êtes le premier président de la nouvelle chambre de métiers et de l'artisanat, quelles sont vos priorités ?*

Elles sont de mieux connaître les artisans, de les aider à s'organiser, à se former et à se développer. Nous avons cinq objectifs :

- créer trois antennes décentralisées afin de rapprocher la chambre des artisans et leur rendre les services de proximité dont ils ont besoin ;
- créer un centre de formation des métiers comprenant un CFA, un centre de formation continue et un centre de ressources ;
- développer une pépinière d'entreprises artisanales ;
- créer un centre de gestion agréé pour pallier le manque de moyens et l'absence de formation des artisans dans le domaine de la gestion ;
- installer les services nécessaires au fonctionnement optimal de la chambre dans de nouveaux locaux.

### *Comment voyez-vous l'apport du réseau des CMA à votre jeune chambre ?*

La CMA de Mayotte compte fortement sur l'appui technique du réseau pour l'aider dans le démarrage de son activité dans des domaines tels que la formation des agents et des élus et l'assistance aux nouveaux projets. C'est bien dans cette optique qu'une convention tripartite entre l'APCM, l'Etat et la CMA a déjà été signée.

## 7 novembre 2006 : rencontres européennes de l'artisanat

A l'issue d'une année européenne 2006 très riche, principalement consacrée à la définition de la nouvelle génération des programmes communautaires, une délégation de l'artisanat français, conduite par les présidents Griset et Perrin, a rencontré le 7 novembre à Bruxelles, les principaux groupes politiques du Parlement européen ainsi que M. Günter Verheugen, vice-président de la Commission européenne en charge de l'entreprise et de l'industrie.

Près d'un an et demi après une journée similaire organisée en mai 2005, ces rencontres ont permis de dresser un bilan d'étape de la prise en compte de l'artisanat au Parlement européen, notamment en matière de politique d'entreprise, de mobilité des apprentis, d'environnement ou de fonds structurels. Elles ont surtout permis de présenter et d'associer les députés européens aux travaux menés actuellement par l'APCM pour une reconnaissance de l'entreprise à caractère artisanal au niveau communautaire.

Dans la perspective de la 4<sup>e</sup> conférence européenne de l'artisanat et des petites entreprises (Stuttgart, avril 2007), l'entretien avec le Commissaire Verheugen a été, quant à lui, principalement consacré à la mise en œuvre du « programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité », instrument cardinal de la politique économique de l'Union pour la période 2007-2013.

## Le chiffre... 107

C'est aujourd'hui le nombre de chambres de métiers et de l'artisanat depuis la création de celle de Mayotte, installée par son assemblée générale constitutive le 1<sup>er</sup> août dernier. Mohamed Houllame en est le président.

## Services à la personne

# Le chèque emploi service universel pour les artisans

Après les grandes entreprises, les entreprises artisanales peuvent désormais disposer du chèque emploi service universel. Le 2 octobre dernier, les partenaires du réseau « Tous pour l'emploi », dont l'APCM, ont cosigné avec Jean-Louis Borloo, ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, une lettre expliquant l'intérêt de ce

dispositif : un moyen de paiement à disposition des chefs d'entreprises et de leurs salariés pour rémunérer tous les services à la personne effectués à domicile, une aide défiscalisée et exonérée de charges pour accéder de façon simple et à un coût réduit aux services à la personne rendus à domicile.



## Convention de partenariat

# Premier pas vers une Université des métiers et de l'artisanat

Le 20 septembre, l'APCM et le CNAM ont signé une convention de partenariat pour la formation des chefs ou futurs chefs d'entreprise artisanale. L'objectif est de développer une offre de formation universitaire innovante à destination des « managers de l'artisanat » avec la création de certifications professionnelles de niveau III et II et la mise en place d'une offre de formation continue adaptée aux besoins des dirigeants actuels, de leurs conjoints et de leurs salariés.

La mise en œuvre de cette convention reposera sur un partenariat actif avec les chambres de métiers et de l'artisanat. Sept chambres sont déjà parties prenantes pour une première expérimentation.

Cette initiative correspond à l'une des grandes priorités du projet politique des chambres de métiers et de l'artisanat : créer dans chaque région une « Université des métiers et de l'artisanat ». Elle s'enrichira dans les semaines à venir de nouveaux partenariats avec HEC et la Conférence des présidents d'Universités.



Alain Griset et Laurence Paye-Jeanneney, administratrice générale du CNAM.

## Accord

# L'emploi dans le secteur artisanal pour tous

Un accord signé le 3 octobre, entre Catherine Vautrin, ministre déléguée à la Cohésion Sociale et à la Parité, et Alain Griset, président de l'APCM, rassemble la Direction de la population et des migrations (DPM), le Service des droits des femmes et à l'égalité (SDFE) et le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD) autour d'un même projet : lutter contre les discriminations et favoriser l'égalité des chances. Cet accord élargit

l'action déjà menée par le réseau des CMA, dans le cadre de conventions antérieures. Il vise plus particulièrement à :

- sensibiliser l'ensemble des acteurs des CMA à la prévention des discriminations ;
- favoriser la diversité des recrutements dans le secteur artisanal ;
- renforcer l'accompagnement des futur(e)s apprenti(e)s dans la recherche d'entreprises ;
- améliorer l'accès de tous à la création ou à la reprise d'entreprises artisanales.

